



# #27 AU FIL DE LA FIBRE



AVRIL 2023 /// [WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR](http://WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR) /// NEWSLETTER LOIR-ET-CHÉRIENNE ET TOURAIN

## # MOT DU PRÉSIDENT



Je tenais, à travers cette newsletter, à remercier les élus des communes et communautés de communes pour leur engagement en faveur du développement du Très Haut Débit sur notre territoire. En première ligne face aux questions et aux sollicitations des administrés, leur implication et leur soutien sont essentiels pour mener à bien notre mission.

Ce mois d'avril 2023 a vu le réseau d'initiative publique, confié à Val de Loire Fibre, dépasser le cap symbolique des 100 000 abonnés raccordés pour plus de 260 000 lignes éligibles à la fibre. Au total, ce sont donc plus du tiers des foyers et entreprises pouvant bénéficier d'un raccordement qui ont effectivement souscrit à un abonnement à la fibre optique. Je souhaite que ce taux de commercialisation augmente rapidement afin de valider la pleine réussite de notre programme.

Nul doute que la migration de l'ADSL vers la fibre devrait continuer et s'accélérer en prévision de l'arrêt effectif du réseau cuivre qui se fera de manière échelonnée entre 2026 et 2030 pour les communes de nos deux départements. On parle de "décommissionnement" du réseau cuivre et nous y consacrons un article dédié dans cette newsletter. C'est un sujet complexe comportant des enjeux importants pour les opérateurs mais aussi pour les collectivités. La vigilance s'impose, notamment pour les personnes âgées parfois éloignées des nouvelles technologies. Il sera indispensable de les rassurer et de les accompagner dans cette transition.

Mais avant l'extinction du cuivre, il nous reste encore du chemin à parcourir pour amener la fibre à tous. Cela passera par une phase de finalisation des déploiements du réseau dit "de premier établissement" qui doit desservir au 31 décembre 2023, 320 000 foyers et entreprises. Nous entrerons alors dans une phase appelée "Vie du réseau" qui permettra d'intégrer dans le réseau toutes les nouvelles constructions. Pour cette nouvelle étape de notre projet, notre délégué mettra en place de nouveaux partenariats avec de nouveaux sous-traitants et une nouvelle organisation territoriale. Ce seront aussi de nouveaux indicateurs de suivi plus axés sur l'exploitation et la maintenance qu'il nous faudra suivre et dont nous vous rendrons compte dans les prochaines newsletters.

Bonne lecture

**Bernard PILLEFER**  
Président du SMO Val de Loire Numérique

# # LES INFOS PRÉSENTES dans votre newsletter

## Actualités

- Le déploiement en chiffres clés
- Traitement et suivi des sollicitations sur la fibre
- Lancement du site Riche en Fibre
- Adresses : rencontre avec la Poste et Val de Loire Fibre
- Nouvelle organisation du pôle technique
- Ouvertures commerciales
- Réunions publiques

## Bon à savoir

2026 à 2030, l'extinction du réseau historique cuivre

- L'objectif est simple : plus aucun client sur le réseau cuivre fin 2030
- Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

## La question du mois

- Je construis une maison, comment avoir la fibre et qui contacter ?

## Photos du mois

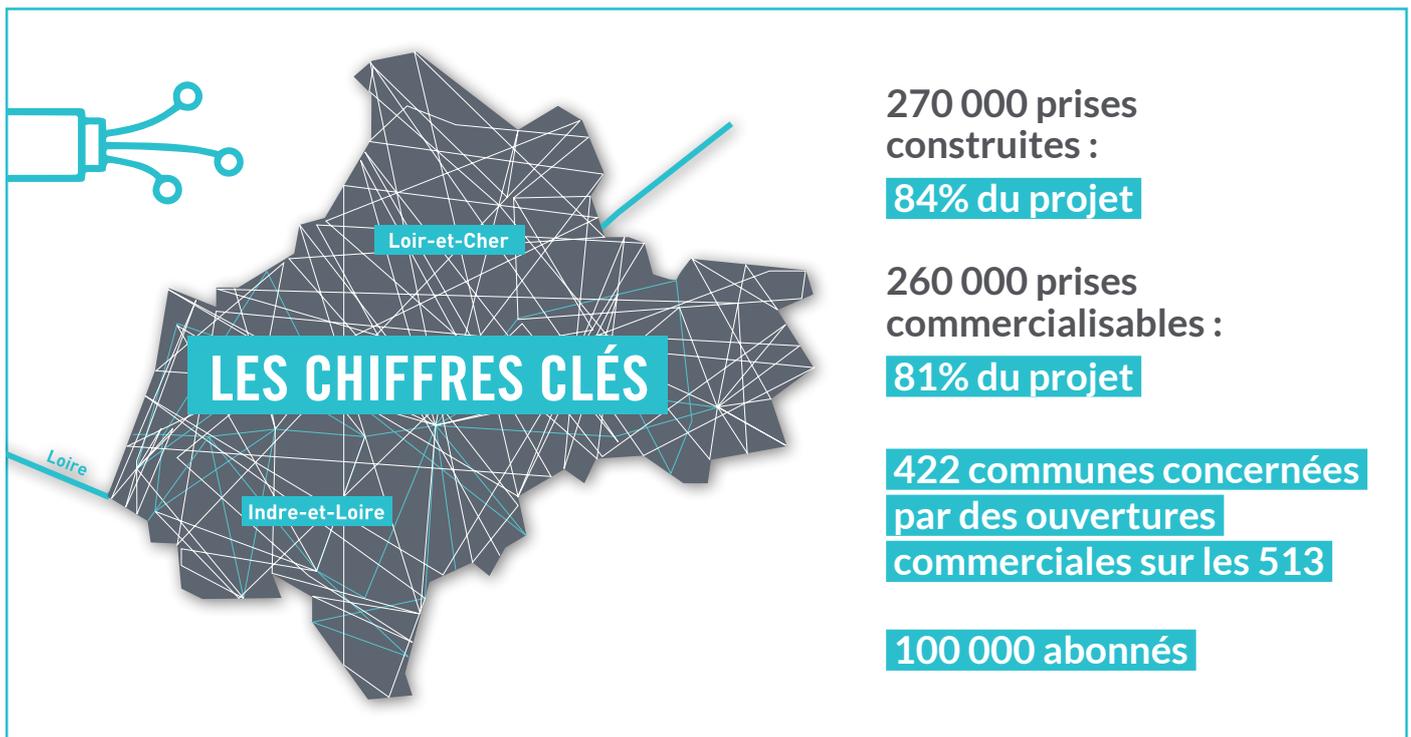
- 100 000<sup>e</sup> abonné sur le réseau !

## N'oubliez pas

- Vos liens pour suivre les déploiements
- La référence pour le grand public
- Les différents contacts en cas de besoin

## # ACTUALITÉS

### LE DÉPLOIEMENT EN CHIFFRES-CLÉS - fin mars 2023



# TRAITEMENT ET SUIVI DES SOLLICITATIONS SUR LA FIBRE

Le Syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et utile, que l'on saisit et interroge régulièrement.

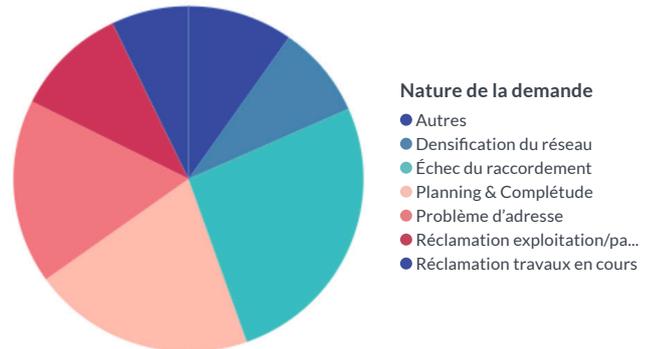
Les sollicitations ou saisines émanent des agents des EPCI ou des communes mais aussi des élus, des entreprises et des habitants. Ces derniers représentent toujours la majorité des demandes (pour des questions en rapport avec la fibre optique).

Il est à noter que le Syndicat est souvent sollicité en dernier recours, au terme d'un parcours pénible et notamment lorsque les fournisseurs d'accès à Internet sont dans l'incapacité de donner des explications à un dysfonctionnement ou des perspectives pour sa résolution.

Le Syndicat a enregistré environ 500 sollicitations sur le premier trimestre 2023. Elles portent de façon récurrente sur les points suivants :

- information sur les plannings de déploiement de la fibre optique,
- aide pour le suivi d'un dossier avec un fournisseur d'accès à Internet (notamment échec de raccordement fibre),
- questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux),
- incident réel ou supposé sur un chantier fibre impliquant des riverains,
- questions suite à des sollicitations commerciales liés à la fibre optique,
- incidences de travaux futurs (voirie, enfouissement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit,
- pannes sur le réseau fibre, le réseau cuivre ou de téléphonie mobile.

## Typologie des demandes



Afin de continuer à mieux recevoir et enregistrer les demandes, le Syndicat a mis à jour son site Internet avec un nouveau formulaire au sein de la rubrique "Besoin d'aide ?"

Lien direct : <https://www.valdeloirenumerique.fr/help/>

Après avoir parcouru les questions habituelles, tout demandeur peut nous solliciter en complétant différentes informations. Il est désormais possible de transférer des pièces jointes qui permettront de mieux comprendre puis de mieux instruire toutes les demandes.

### BESOIN d'aide

Ces quelques questions sont les plus fréquentes qui nous sont généralement posées. Nous vous invitons à les consulter, la réponse à votre interrogation s'y trouve peut-être déjà. Nous restons à votre disposition en cas de problèmes particuliers.

Qui déploie la fibre autour de chez moi ?

Quand arrive la fibre ?

Quels sont les opérateurs présents ?

Mon adresse n'est pas répertoriée ou erronée : que faire et qui contacter ?

Je viens de faire construire, comment devenir éligible à la fibre ?

Pourquoi mon voisin a-t-il la fibre et pas moi ?

Échec de raccordement : un technicien est venu pour effectuer mon raccordement mais n'y est pas parvenu, que faire ?

J'ai une perte de connexion, qui dois-je contacter ?

### Formulaire

Besoin d'aide ?

Vous êtes

- Elu ou agent d'une collectivité territoriale
- Particulier
- Professionnel
- Autre

Nom & Prénom \*

Communes \*

+ Add

Adresse

Veillez renseigner une adresse si votre problématique est ciblée

Mail \*

Téléphone

(facultatif)

Message

Saisir tous les détails qui vous paraissent utiles

Pièces jointes

(plans, échanges de mails, photos...)

Attach file

Drop files here

Envoyer

## LANCEMENT DU SITE RICHE EN FIBRE



SECURISER MODERNISER ANTICIPER ACCELERER

**VOUS AUSSI, DEVEZ-VOUS RICHE EN FIBRE ?**

Découvrez des entrepreneurs et des solutions #richeenfibre

**PROCHAINE RÉUNION**  
20 AVRIL 2023  
MONT-PIRE-CHAMBOORD  
1820 à 20h - Ministère de Cohésion  
Rue de la République  
41150 Mont-pire-Chamboard  
INSCRIPTION GRATUITE

Faire connaître les offres fibre et leur diversité pour les entreprises est un enjeu important à la fois pour notre délégataire dans le cadre de la pénétration des offres à haut niveau de service mais surtout pour tous les professionnels.

Une majorité (de l'ordre de 60%) des entreprises reste attachée à leur offre historique en cuivre. Dans le monde de l'entreprise, les réflexions sur les changements d'opérateurs peuvent prendre du temps : changement d'un contrat groupe, migration du cuivre vers la fibre, contrat pluriannuel, temps de décision...

Par ailleurs, lorsqu'elles passent à la fibre, beaucoup souscrivent encore à des offres de type grand public sans aucune garantie de débit ni de rétablissement en cas de panne. Peu d'entreprises se posent la question de l'impact sur leur activité en cas de panne de leur accès internet pendant plusieurs jours, cela arrive hélas de temps en temps.

Ainsi, Val de Loire Fibre organise une tournée événementielle en partenariat avec l'Association Loir-et-Cher Tech. Une vingtaine de rencontres seront organisées sous forme d'afterworks à destination des entreprises du territoire.

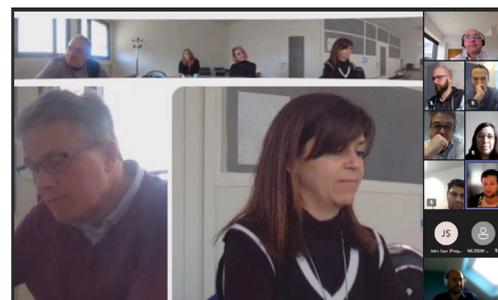
Pour prendre connaissance des dates et des lieux où auront lieu ces rencontres, rendez-vous sur le site dédié à cette opération : <https://richeenfibre.fr/>

Le Syndicat était présent le 20 avril dernier à la première réunion d'information qui a rencontré un franc succès.

## ADRESSES - RENCONTRE AVEC LA POSTE ET VAL DE LOIRE FIBRE

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises à travers cette newsletter et tenons à jour une fiche sur notre site internet (voir la fiche Adressage à l'adresse : <https://www.valdeloirenumerique.fr/la-fibre/fiches-explicatives-fibre/>) : la constitution puis la certification d'une Base Adresse Locale (BAL) sont des éléments importants qui contribuent à une bonne prise en compte des adresses pour l'éligibilité à la fibre.

Malgré tout, il existe des situations où les efforts des collectivités pour constituer cette BAL ne sont pas récompensés et où des difficultés subsistent dans l'éligibilité des foyers ou des entreprises...



Afin d'y remédier et d'engager une démarche qualité partagée sur ce dossier, le Syndicat a réuni les acteurs concernés le 31 mars dernier. Étaient présents :

- L'Agence nationale de la cohésion des Territoires (ANCT)**, qui a notamment lancé le programme "Bases Adresses Locales" (informations sur <https://adresse.data.gouv.fr/>) pour accompagner les communes dans l'obligation de publier leurs adresses en open data. Le dispositif permet de certifier ses adresses et si la commune dispose d'une BAL alors c'est elle qui fait foi et qui alimente la Base Adresse Nationale (BAN). Nous encourageons les communes qui ne l'ont pas encore fait à s'orienter vers ce dispositif. Vérifiez ce qui apparaît pour votre commune sur l'explorateur de la BAN : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>. À noter : disposer d'une BAL est aussi utile pour d'autres domaines. Les services d'incendie et de secours sont par exemple très demandeurs de bases adresses fiables et certifiées pour être le plus efficace possible dans leurs interventions.
- Notre délégataire Val de Loire Fibre** constitue sa propre base de données à partir de différentes sources dont la BAN et de contraintes liées aux échanges normalisés avec ses clients. Cette base constitue ensuite l'essence même de la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès à Internet et qui apparaît sur le serveur d'éligibilité [www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr). Les mises à jour avec la BAL ne sont pas parfaitement automatisées et nécessitent des actions manuelles de correction et de vérification par les équipes de notre délégataire. À noter qu'il est possible pour tous de signaler une erreur ou un oubli d'adresse en utilisant le formulaire de contact dédié : <https://www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite/contact>
- La Poste** reste un acteur incontournable de l'adresse à travers son fichier "Médiapost" qu'elle commercialise auprès de différentes structures. C'est notamment le cas des opérateurs commerciaux qui utilisent toujours un code nommé "Hexaclé", issu de cette base privée. La Poste ne "pioche" pas encore directement dans la BAL. Dès qu'une commune fait une mise à jour, que ce soit une dénomination ou une numérotation, il convient de continuer à adresser directement à La Poste copie des délibérations et arrêtés d'adressage aux coordonnées suivantes : [mairies.sna@laposte.fr](mailto:mairies.sna@laposte.fr)
- L'Observatoire de l'économie et des territoires** a fait le choix depuis 2019 de sensibiliser les communes sur la nécessité de disposer d'un adressage exhaustif et aux normes. Des formules d'accompagnement sont proposées depuis cette date aux communes qui le souhaitent. Plus d'informations sur : <https://www.pilote41.fr/outils/l-adressage>

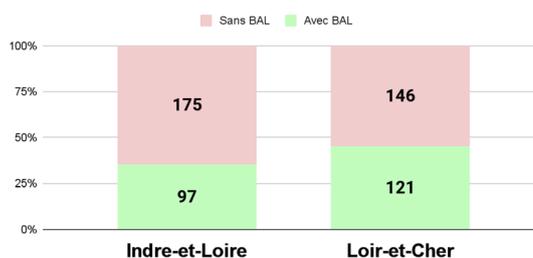
Même si de plus en plus de communes font la démarche de publication d'une Base Adresse Locale, les résultats sont encore mitigés comme en atteste le graphique ci-contre.

#### Quelques recommandations :

- mettre en oeuvre cette dynamique pour celles qui ne l'ont pas engagée,
- être attentif à la qualité des adresses certifiées qui feront foi en cas de doute,
- penser à vérifier l'exhaustivité de sa base et qu'il n'y a pas d'oubli,
- faire les mises à jour de sa BAL à chaque nouvelle création d'adresse en transmettant un certificat d'adressage à l'administré concerné,
- continuer à informer les tiers (principalement La Poste, la DGFIP et le SDIS) en transmettant les délibérations et arrêtés en attendant que tous les acteurs s'adaptent à ce nouveau paradigme.

#### Communes couvertes par une BAL publiée

données au 31 mars 2023



## NOUVELLE ORGANISATION DU PÔLE TECHNIQUE

Frédéric Le Benoist, qui était chargé d'affaires fibre pour l'Indre-et-Loire va poursuivre son parcours au sein des services du SMO en tant que chargé de mission "Smart Val de Loire" (cf newsletter Smart). Nous lui souhaitons plein de succès dans ses nouvelles missions.

Le pôle technique du Syndicat fait évoluer son fonctionnement en passant d'une organisation métier vers une organisation territoriale avec 2 chargés d'affaires territoriaux :

#### Maxime Lefrançois

Chargé d'affaires territorial pour l'Indre-et-Loire  
Tél. : 02 47 31 48 98  
mlefrancois@valdeloirenumerique.fr

#### Romain Griveau

Chargé d'affaires territorial pour le Loir-et-Cher  
Tél. : 02 45 50 55 01  
rgriveau@valdeloirenumerique.fr

Chaque chargé d'affaires est le point d'entrée privilégié pour les élus et agents des collectivités membres pour tous les projets ou questions en lien avec les activités du Syndicat comme la fibre ou le wifi.

Maxime Lefrançois, qui était jusqu'à présent chargé d'affaires wifi sur les deux départements, devient le nouveau référent pour la fibre et le wifi en Indre-et-Loire. Pour le Loir-et-Cher, Romain Griveau étend son champ d'activité aux déploiements du réseau Val de Loire Wifi Public.

## LES NOUVELLES OUVERTURES COMMERCIALES

### Récapitulatif des rendez-vous préparatoires en mairies réalisés en Indre-et-Loire : (février/mars 2023)

- **BETZ-LE-CHÂTEAU**  
CC Loches Sud Touraine
- **CHISSEAUX**  
CC Autour de Chenonceaux  
Bléré-Val de Cher
- **COURCAY**  
CC Autour de Chenonceaux  
Bléré-Val de Cher
- **MANTHELAN**  
CC Loches Sud Touraine
- **NOUANS-LES-FONTAINES**  
CC Loches Sud Touraine
- **ROHECORBON**  
Tours Métropole Val de Loire
- **SAINT-LAURENT-DE-LIN**  
CC Touraine Ouest Val de Loire
- **SONZAY**  
CC Gâtine-Racan
- **CHANNAY-SUR-LATHAN**  
CC Touraine Ouest Val de Loire
- **CHARENTILLY**  
CC Gâtine-Racan

### Récapitulatif des rendez-vous préparatoires en mairies réalisés en Loir-et-Cher : (février/mars 2023)

- **BAILLOU**  
CC Collines du Perche
- **BONNEVEAU**  
CA Territoires Vendômois
- **ÉPUISAY**  
CA Territoires Vendômois
- **MARCHENOIR**  
CC Beauce Val de Loire
- **SAINT-JULIEN-SUR-CHER**  
CC Romorantinois et Monestois
- **SAINT-LAURENT-DES-BOIS**  
CC Terres du Val de Loire
- **SOUESMES**  
CC Sologne des Rivières
- **LE POISLAY**  
CC Perche et Haut Vendômois
- **FAYE**  
CA Territoires Vendômois
- **MARAY**  
CC Romorantinois et Monestois
- **POUILLÉ**  
CC Val de Cher-Controis

# RETOUR SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE CETTE FIN D' HIVER

## En Loir-et-Cher (février/mars 2023) :

- **BONNEVEAU**  
CA Territoires Vendômois
- **VERNOU-EN-SOLOGNE**  
CC Sologne des Étangs
- **MARAY**  
CC Romorantinois et Monestois
- **SAINT-JULIEN-SUR-CHER**  
CC Romorantinois et Monestois
- **SAINT-VIÂTRE**  
CC Sologne des Étangs
- **SOUESMES**  
CC Sologne des Rivières
- **VILLEFRANCHE-SUR-CHER**  
CC Romorantinois et Monestois

## En Indre-et-Loire (février/mars 2023) :

- **BRECHES**  
CC Touraine Ouest Val de Loire
- **COURCAY**  
CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher
- **RILLY-SUR-VIENNE**  
CC Touraine Val de Vienne
- **SAINT-LAURENT-DE-LIN**  
CC Touraine Ouest Val de Loire
- **SONZAY**  
CC Gâtine-Racan
- **CHANNAY-SUR-LATHAN**  
CC Touraine Ouest Val de Loire
- **NOUANS-LES-FONTAINES**  
CC Loches Sud Touraine

## # BON À SAVOIR

### 2026 à 2030, l'extinction du réseau historique cuivre

Annoncée il y a plus d'un an, la fin du réseau cuivre commence à occuper les esprits et chacun se demande comment cela interviendra dans sa rue, quand il faudra dire adieu à sa ligne ADSL et bonjour à une nouvelle ligne de fibre optique.

L'opérateur historique a présenté début 2022 un plan ambitieux pour mettre fin à la technologie cuivre dans les années à venir, mais, avec 36 000 communes à gérer, impossible de tout éteindre d'un coup. Le "décommissionnement" du cuivre, terme consacré, interviendra par étape, par grappes de communes, en lots annuels de plus en plus étoffés.

### L'objectif est simple : plus aucun client sur le réseau cuivre fin 2030

Le plan a été validé par l'ARCEP, l'Autorité de régulation des communications électroniques.

Le "gendarme" des télécoms a adopté dès la fin 2020 une décision définissant un cadre réglementaire permettant à Orange de mettre en œuvre la fermeture de son réseau cuivre.

L'ARCEP veille notamment à ce que la fermeture du réseau se fasse à un rythme adapté, tant pour préserver l'intérêt des utilisateurs que le jeu concurrentiel, dans une approche non-discriminatoire et transparente.

Le plan se fait en deux phases :

- une phase de préparation à travers des expérimentations menées entre 2020 et 2023 et de transition avec la fermeture de premières communes entre 2023 et 2025.
- une phase de fermeture industrielle entre 2026 et 2030.



#### Phase de transition

#### Phase de fermeture industrielle

de  
2020  
à 2023

Des expérimentations sur 7 communes avant la généralisation

Lévis-Saint-Nom puis Gemelle, Vivier-au-Court, Vigne-aux-Bois, Issancourt-et-Rumel, Provin et Voisins-le-Bretonneux

de  
2023  
à 2025

Une première phase de transition  
Chaque année, des communes seront fermées au cuivre définitivement

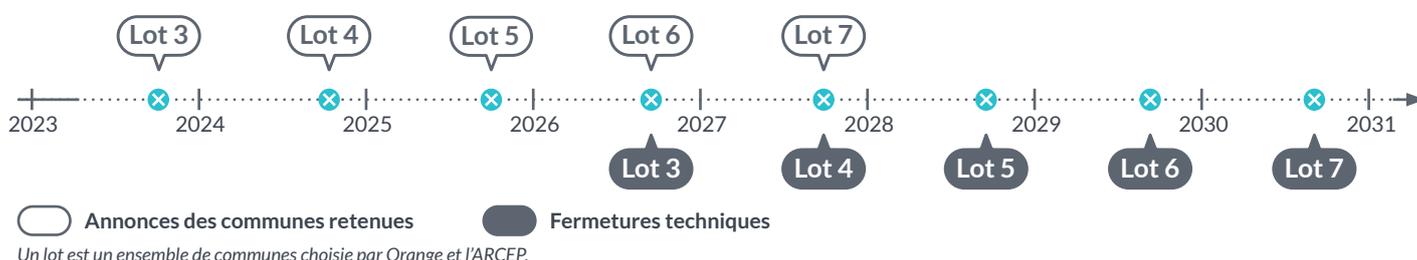
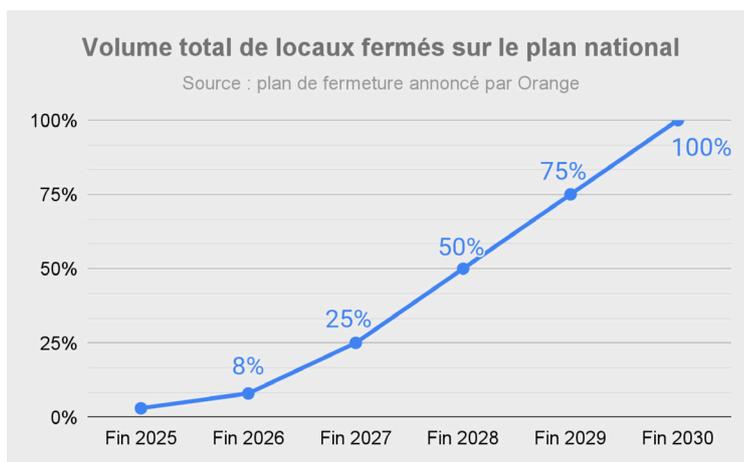
de  
2026 à  
2030

Une deuxième phase de fermeture.  
Chaque année, une volumétrie plus importante de communes seront fermées définitivement au cuivre

Ainsi, notre territoire sera concerné par un premier lot de communes qui verront l'extinction du cuivre dès la fin 2026 - l'annonce des communes retenues se fera au second semestre 2023. C'est bien la maille communale qui a été retenue pour communiquer simplement et efficacement. Il y aura ensuite une forte accélération avec probablement un peu plus d'une cinquantaine de communes concernées par département et par an, entre 2027 et 2030.

Pour chaque lot, il y aura deux étapes importantes :

- **Étape 1 - la fermeture commerciale :** les opérateurs ne proposent plus de nouvelles offres de type ADSL, SDSL ou VDLS... À noter qu'il est également prévu une fermeture commerciale nationale en janvier 2026. On ne pourra plus souscrire à une offre ADSL à compter de cette date.
- **Étape 2 - la fermeture technique :** c'est l'interruption concrète de tous les services pour les clients du réseau cuivre.



Les premières communes ciblées seront celles où la fibre est complètement déployée, et où le taux de commercialisation (pourcentage de foyers ou entreprises éligibles effectivement raccordés à la fibre) est important et donc où il reste peu de foyers à faire basculer du cuivre vers la fibre. D'autres critères ont été définis par l'ARCEP comme la disponibilité d'offres Entreprises et la présence de plusieurs opérateurs commerciaux. Orange observera quant à lui avec attention la décroissance des abonnements cuivre ou la possibilité de fermetures techniques de points de type NRA qui seront également mis dans la balance.

## Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

### Au niveau de la commune :

Orange, gestionnaire des infrastructures cuivre, contactera la municipalité pour lui indiquer une date de fin de disponibilité du réseau téléphonique historique et l'inviter à communiquer cette information à tous ses habitants. **Généralement, un délai de 36 mois est programmé pour laisser le temps à chacun de passer du cuivre à la fibre, à compter de la signification de la fin du service à la mairie.** À noter que ce délai peut être raccourci jusqu'à 18 mois, sur dérogation acceptée par l'ARCEP, si Orange estime que la situation est favorable et que l'extinction peut avoir lieu plus tôt.

L'arrêt du cuivre étant de toute façon inéluctable, le Syndicat recommande aux mairies sollicitées de répondre favorablement et de s'intégrer dans cette démarche d'extinction anticipée du cuivre car il est probable que les choses se fassent avec un meilleur accompagnement que lorsque le programme entrera dans une phase de basculement massif... Des cas atypiques surgiront mais il vaut mieux les déceler au plus tôt pour éviter de se retrouver face à un engorgement pénible et à des opérateurs fatalement débordés le dernier mois de la vie du cuivre dans la commune.

### Au niveau des habitants :

Ceux qui ne sont pas encore passés à la fibre seront tenus de le faire s'ils veulent conserver une ligne "fixe", raccordée via un réseau filaire. Il n'y aura pas d'autres alternatives pour être de nouveau relié physiquement à un réseau général par des câbles aériens ou souterrains. Sinon, le satellite, une liaison radio ou une box 4 ou 5G constitueront les options pour ceux qui ne voudraient pas de raccordement à la fibre.

En plus de l'information municipale, de nombreux messages personnels avertiront les usagers de la fin prochaine du cuivre, messages émanant pêle-mêle des opérateurs commerciaux vers leurs clients abonnés téléphone et/ou ADSL, d'Orange, des sociétés qui commercialisent des alarmes, des solutions de télésurveillance, des systèmes d'alerte santé, etc., sans compter la famille et les amis. Tout l'écosystème lié au cuivre va muter pour adopter un environnement fibre et entraînera logiquement abonnés et futurs clients vers ce réseau neuf.





## Un nouveau chantier qui mobilisera de nombreux acteurs :

- Orange, opérateur du réseau cuivre, en anticipant, structurant, communiquant et coordonnant ce chantier, en lien étroit avec l'ensemble de l'écosystème – particulièrement les fournisseurs d'accès à Internet,
- Val de Loire Fibre, Opérateur d'Infrastructure FttH (OI) et Val de Loire Numérique son délégué, en investissant, déployant la fibre sur les différentes zones et en proposant aux opérateurs commerciaux des offres adaptées aux besoins avec des niveaux de qualité de service adaptés,
- Les Opérateurs Commerciaux (OC) ou fournisseurs d'accès à Internet (FAI), en proposant aux clients finals des solutions de substitution adaptées à leurs besoins, en les informant et en les accompagnant pour basculer du cuivre vers la fibre ou d'autres technologies dans un délai contraint,
- Les clients, qu'ils soient grand public, professionnels ou entreprises, en migrant du cuivre vers d'autres solutions dans les délais définis,
- L'ARCEP, en créant les conditions réglementaires adéquates et en s'assurant du respect de la réglementation par les opérateurs,
- Les pouvoirs publics au niveau national et au niveau local, en accompagnant cette transition technologique, notamment sur la communication, et en créant les conditions de succès au niveau économique comme au niveau législatif,
- Les élus locaux, en assurant un accompagnement de proximité et une information de leurs administrés sur la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre,
- Les associations d'élus et la Fédération Française des Télécoms (FFT), en accompagnant la démarche *via* l'information des collectivités, des clients, des fédérations professionnelles et autres associations.



### Les quelques points d'attention

**Il y aura forcément des petits grains de sable ça et là dans la mécanique mais l'expérience aidera à les détecter et à les traiter. Et puis le Syndicat suivra naturellement cette évolution pour apporter conseils et expertise aux communes du Val de Loire.**

Voici quelques sujets de vigilance :

- l'accompagnement des publics éloignés du numérique comme les personnes âgées.
- des communications et des informations qui seraient discordantes. À ce sujet, TDF, maison mère de Val de Loire Fibre, pousse l'idée d'un plan de communication national porté par une structure dédiée à l'image de ce qui avait été fait pour l'arrêt de la télévision analogique (Groupement d'Intérêt Public créé pour l'extinction de la télévision analogique en 2007). Cela permettrait de diffuser un message universel et national.
- la mise en place d'offres adaptées à des besoins particuliers comme une simple ligne téléphonique sur une box fibre ou pour certains usages comme les dispositifs d'alarme ou de surveillance.
- les sociétés ou personnes mal intentionnées qui pourraient vouloir profiter de ce nouveau chantier pour développer de nouvelles arnaques. Ne pas hésiter à nous interpeller en cas de doute.
- la gestion des difficultés techniques, administratives, juridiques, opérationnelles dans le cadre des opérations de dépose et de déconstruction.
- les difficultés de raccordement à la fibre qui seront identifiées au fur et à mesure des souscriptions à des abonnements et qui devront être surmontées, d'où l'importance d'engager la migration vers la fibre dès maintenant.



### Liens utiles



#### ARCEP

<https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/fermeture-du-cuivre-290722.html>



#### FFT

<https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>



#### Infranum

<https://infranum.fr/>



#### Orange

<https://reseaux.orange.fr/nos-reseaux/modernisation-des-reseaux/evolution-de-la-telephonie-fixe-et-internet>

<https://reseaux.orange.fr/actualites/la-fin-du-reseau-cuivre-quest-ce-que-ca-veut-dire>

## • Foires aux questions :

### Répondre aux premières interrogations relatives à l'extinction du cuivre



#### ***Est-ce qu'un abonnement à la fibre me coûtera plus cher ?***

Non car le prix des abonnements à la fibre est sensiblement identique au prix des abonnements ADSL tout en proposant aussi la téléphonie fixe (avec possibilité de conserver son numéro) et en prime un accès à Internet beaucoup plus rapide (jusqu'à 100 fois minimum). Rappelons aussi la gratuité des frais de raccordement individuels en Val de Loire, négociés dans le cadre de la délégation de service public avec le groupe TDF. On trouve aujourd'hui des abonnements promotionnels à la fibre à moins de 20 euros par mois.

#### ***Est-ce qu'on va m'enlever mes fils de téléphone chez moi ?***

Non pas dans l'immédiat, les câbles téléphoniques vont rester là où ils sont pour l'instant. Même si des portions importantes du réseau cuivre seront récupérées dans les rues, sur le domaine public. Il n'y a pas à ce jour de projet visant à supprimer les raccordements individuels au cuivre. Ni même de plan détaillé concernant les infrastructures cuivre dans les rues.

#### ***Est-ce que j'ai besoin de changer mon ordinateur pour passer à la fibre optique ?***

Non, votre ordinateur a simplement besoin d'être relié à votre nouvelle box fibre. Mais attention, si vous avez un modèle obsolète, vous ne profiterez pas de la vitesse de la fibre car ses composants un peu dépassés ne pourront pas absorber les flux plus importants et plus rapides apportés par le nouveau réseau. Idem si vous avez un vieux répéteur wifi ou des CPL très anciens.

#### ***Est-ce qu'il y aura un accompagnement des opérateurs pour les personnes âgées ou fragiles ?***

Ce serait utile même si aucune initiative nationale n'a été identifiée à ce stade. Des campagnes de communication importantes pour rappeler la fin cuivre et l'opportunité du passage à la fibre se mettront sans doute en place. À ce jour, il n'est pas prévu par exemple de numéro d'appel dédié ou une mutualisation des efforts pour embaucher des personnes dédiées à cette mission côté opérateurs commerciaux.

Bien que les opérateurs cultivent l'image d'une transition facile et sans heurt, il peut y avoir, généralement pour moins de 10% des cas, des raccordements individuels à la fibre problématiques. Ce n'est pas le passage à la fibre en soi qui peut effrayer nos aînés - qui sont bien passés du minitel à la tablette - mais bien la difficulté pour eux de gérer une éventuelle difficulté de raccordement et le stress du suivi d'un dossier compliqué. C'est bien la crainte de passer du "ça marche" au "ça marche plus", si personne ne vous épaulé, qui est anxiogène, quel que soit son âge finalement. Plus que les opérateurs télécom qui restent focalisés sur la commercialisation, des animateurs locaux ou des conseillers numériques pourraient apporter leur soutien. Le milieu associatif contribuera sans nul doute à aider à la transition pour certains profils de personnes en situation de fragilité. Le SMO réfléchit également aux initiatives que nous pourrions prendre ou accompagner. D'où l'intérêt réel à ne pas attendre le dernier moment pour gérer ce type de dossiers.

#### ***Plus de questions/réponses sur :***

<https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/accompagner-fermeture-reseau-cuivre-questions-reponses/>

# # LA QUESTION DU MOIS

## Je construis une maison, comment avoir la fibre et qui contacter ?

Lors des études initiales concernant le déploiement de la fibre en 2018 et 2019, une densification naturelle du territoire a été anticipée, avec des capacités de réseau prévues pour absorber au minimum 20% d'utilisateurs en plus dans les années à venir.

Mais toutes ces constructions neuves qui sortent de terre ne sont pas automatiquement reliées au réseau de fibre optique sans travaux ni investissement. Comme pour une viabilisation classique, **chaque propriétaire est tenu de faire raccorder son terrain et sa construction, à ses frais**, au réseau général de la fibre optique comme il doit le faire pour les autres réseaux comme l'eau et l'assainissement, l'électricité ou le gaz.

Dans le cadre d'un lotissement, généralement, chaque parcelle est préfabriquée mais pour les constructions individuelles plus "indépendantes", retenez bien cette adresse :

<https://www.valdeloirefibre.fr/nouvelles-constructions/>

Concrètement, quel est le déroulé des opérations pour une construction individuelle :

1. Saisie du formulaire en ligne par le propriétaire.
2. Rencontre sous 1 mois avec le partenaire de Val de Loire Fibre après validation du devis "analyse de faisabilité" de 180 €.
3. Réalisation pour 540€ de l'étude technique avec proposition d'un devis pour les travaux sous 1 mois - création et préparation de la route optique.
4. Réalisation des travaux si accord et sous 3 mois environ - l'adresse devient éligible et peut être pré-raccordée si les travaux sont faits par Val de Loire Fibre.
5. Choix d'un opérateur et raccordement sous 1 mois environ.

Les délais sont donc approximativement de 6 mois sans tenir compte d'éventuels délais techniques ou administratifs particuliers. Il convient donc pour chaque nouvelle construction d'anticiper le plus possible sa demande de raccordement.

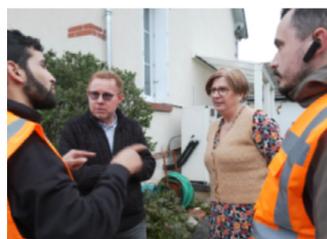
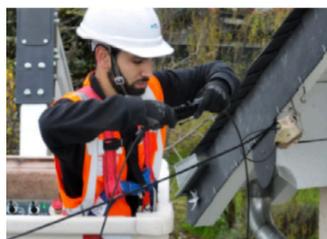


# # PHOTOS DU MOIS

## 100 000<sup>e</sup> abonné sur le réseau !

Le 11 avril dernier, l'atteinte du cap des 100 000 abonnés raccordés est un jalon significatif pour Val de Loire Fibre et c'est une démonstration de la réussite de notre réseau d'initiative publique même s'il reste encore de nombreux enjeux à relever.

Ce chiffre témoigne de l'engouement et de l'adhésion des habitants et des entreprises de nos territoires pour cette technologie qui était et reste tant attendue. En effet, la fibre optique offre des avantages indéniables en termes de vitesse de connexion, de stabilité du réseau et d'amélioration des services numériques, tant pour les particuliers que pour les professionnels.



# # N'OUBLIEZ PAS

## 1- Vos liens pour suivre les déploiements

Deux cartes en ligne, réservés à nos membres et leurs services, vous permettent de suivre l'avancement du déploiement et de la commercialisation :



La première, accessible via <https://websig.pilote41.fr/applis/THD/> vous permet de prendre connaissance du planning global de déploiement.

Les zones "en vert" sont des zones techniques ouvertes commercialement mais ouvertes partiellement c'est à dire que tous les foyers ne sont pas encore éligibles.



La seconde, accessible via <https://websig.pilote41.fr/applis/FttH/> vous permet de faire un zoom sur un quartier, une entreprise, une maison pour disposer d'un suivi détaillé.



Un tableau de bord interactif vous permet de connaître l'état des déploiements à chaque échelon administratif : <https://www.valdeloirenumerique.fr/tdb-fibre/>

## 2- La référence pour le grand public



Pour les habitants et les entreprises, la seule référence reste le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre, qui précise la date d'arrivée de la fibre pour chaque adresse :

[www.valdeloirefibre.fr](http://www.valdeloirefibre.fr)

## 3- Les différents contacts en cas de besoin

### Sur des sujets liés aux travaux

1. Le contact direct avec les entreprises qui interviennent et qui demandent les autorisations est à privilégier.
2. Escalade au conducteur de travaux ou chargé d'affaires de Val de Loire Fibre si les entreprises ne répondent pas - contacts sur : <https://websig.pilote41.fr/applis/FttH/> "couche entreprise chargée des travaux"
3. Adresse générique si les interlocuteurs ne sont pas connus ou identifiés : [mairie-travaux@valdeloirefibre.fr](mailto:mairie-travaux@valdeloirefibre.fr)
4. Interlocuteur des collectivités de Val de Loire Fibre : Patrick Terra - [patrick.terra@tdf.fr](mailto:patrick.terra@tdf.fr)
5. Le Syndicat et votre chargé d'affaires dédié sont disponibles en dernier recours :
  - Romain Griveau pour le Loir-et-Cher : [rgriveau@valdeloirenumerique.fr](mailto:rgriveau@valdeloirenumerique.fr)
  - Maxime Lefrançois pour l'Indre-et-Loire : [mlefrancois@valdeloirenumerique.fr](mailto:mlefrancois@valdeloirenumerique.fr)

### Sur des sujets liés à l'exploitation

1. Un problème de raccordement : chaque FAI traite la résolution de A à Z et en informe son client.
2. Une coupure d'Internet : chaque abonné doit solliciter son FAI qui traite également de A à Z - pas de signalement = pas de dépannage
3. Une armoire cassée, une fibre aérienne au sol, un équipement abîmé ? Une adresse mail unique est mise en place pour ces demandes : [derangement\\_reseau.valdeloirefibre@tdf.fr](mailto:derangement_reseau.valdeloirefibre@tdf.fr)